CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE

LEQUINIO,

SUR LA DÉFENSE DE LOUIS XVI.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

Législation. (N°. 149.)

OPINION

DE

LEQUINIO,

SUR LA DÉFENSE DE LOUIS XVI.

CITOYENS,

AVANT d'entrer dans la discussion au fond, je crois devoir relever une proposition avancée par Lanjuinais ; car elle me paroît importante au salut de tous les peuples. C'est d'ici que se fait entendre par-tout la voix qui doit rendre un jour la liberté aux nations esclaves ; & ce seroit devenir coupable envers elles, que de laisser se répandre des idées qui peuvent leur nuire.

Lanjuinais vous a dit qu'il aimeroit mieux mourir, même sous le fer d'un tyran, que de juger un tyran sans observer

les formes ; & moi, je dis qu'une pareille maxime, énoncée généralement, eſt une maxime liberticide ; quant à moi, je déclare ici, pour l'inſtruction du genre-humain, que l'aſſaſſin d'un tyran a bien mérité des peuples, & ſi, de cette main je pouvois les aſſaſſiner, je n'y manquerois pas.

Dire que je fais application de ce principe à la cauſe de Louis, ce ſeroit me calomnier. Il eſt dans vos mains ; il eſt priſonnier ; dès-lors même, quelque tyrannie qu'il ait pu exercer, ſa foibleſſe actuelle le rend reſpectable pour la nation qui a le droit & le pouvoir de le punir légalement.

Je paſſe donc à l'examen de ſon affaire. Sans doute que, malgré l'erreur & les faux calculs de Lanjuinais, l'on ne prétend pas mettre cette cauſe en parallèle avec celles qui ſont ſoumiſes à la déciſion des tribunaux ordinaires ; dans ce cas, il ſeroit impoſſible de juger Louis en France, puiſque chaque citoyen, étant intéreſſé au jugement du tyran, tous les Français pourroient être récuſés ; vous ne pourriez donc remplir la forme la plus indiſpenſable dans les cauſes communes, & dès-lors le tyran échapperoit à la juſte peine que méritent ſes forfaits.

Enviſagez donc cette cauſe, ainſi que vous le devez, ſous ſes rapports politiques, en repréſentans du ſouverain, & non pas en miſérables formaliſtes, en hommes incapables d'atteindre la hauteur des fonctions dont vous êtes chargés.

Etes-vous aſſez inſtruits ? Voici la queſtion & preſque la ſeule que vous ayez à réſoudre ; or, ce ne ſeroit point à vous que je la ferois, cette queſtion oiſeuſe, mais à toute la France, mais à toute l'Europe.

Louis XVI a-t-il eu l'intention de reprendre ſon ancienne puiſſance ? Louis XVI a-t-il employé des agens pour l'aider à remonter ſur le trône de la tyrannie ? Louis XVI a-t-il été le fauteur de ces êtres ſans ame qui ſont allés mendier

mendier au-dehors la guerre contre leur patrie ; Louis XVI enfin a-t-il soutenu les assassinats du 10 août contre les défenseurs de la liberté ?

Je demande lequel de vous peut élever des doutes contre quelqu'une de ces questions? Je voudrois savoir dans l'esprit duquel d entre vous n'est pas la conviction de l'affirmative?

Si tout ce que vous avez vu ; si tout ce que vous avez entendu ; si toutes les pièces de l'affaire ; si l'aspect de tant de veuves & d'orphelins qui versent des larmes aujourd'hui sur la tombe & sur les lauriers des patriotes, ne suffisoit pas encore à votre conviction ; si enfin vous aviez besoin de plus de preuves actives que vous en avez sous les yeux, j'y soumettrois des preuves que j'appellerois négatives ; elles n'en sont pas moins énergiques ; & , je dis plus , elles dissiperoient jusqu'à l'apparence du doute ; elles détermineroient l'homme le moins instruit & le plus incertain dans ses décisions. Je m'explique.

Louis avoit toute puissance & tout moyen d'arrêter, par une contenance ferme , & les complots des conspirateurs , & l'émigration des mécontens , & la ligue des puissances étrangères contre la France. Il avoit juré le maintien de la liberté ; s'il l'avoit voulu réellement ; s'il s'étoit prononcé comme il le devoit en faveur de cette cause, il ne seroit demeuré aucun espoir aux partisans de la tyrannie , & jamais vous n'auriez eu personne à combattre.

Si Louis avoit voulu remplir ses devoirs , toutes vos places de guerre eussent été mises en état de défense ; toutes vos armées auroient été réunies & mises en état de résister à l'invasion des troupes étrangères ; tout enfin se seroit passé à l'avantage de la chose publique.

Qui ne sait pas combien étoient grandes la basse idolatrie & la soumission intéressée des adulateurs du trône ? Si Louis avoit voulu réellement la liberté des Français , tous ses courtisans l'eussent voulu de même , & très-certainement

les puissances étrangères n'auroient pas pris querelle contre lui.

Le défenseur de Louis vous a fait envisager comme le plus grand des crimes de la part de Louis, le cas où il seroit allé se placer à la tête d'une armée ennemie; je nie formellement ce principe. Le plus grands des crimes à mes yeux est de trahir sourdement la chose publique ; c'est d'avoir l'air d'être le défenseur de la patrie, pendant qu'on la livre aux ennemis du dehors ; c'est d'avoir l'air de vouloir la liberté, tandis que l'on protège ses destructeurs ; c'est de se disposer en apparence à repousser les hostilités des barbares, & de tout arranger pour qu'ils triomphent ; c'est de paroître s'opposer aux conjurés, & de leur laisser tous les moyens de succès.

Non, Citoyens ; le plus grand crime de Louis ne pouvoit pas être d'agir directement contre vous, mais de souffrir par une inertie perfide que tout fût en désordre, & dans l'impuissance de résister alors même qu'il jouoit le rôle de défenseur.

Dira-t-on que c'est le crime des ministres, & non pas le crime de Louis? & faut-il encore parler de cette allégation ridicule de l'inviolabilité de Louis, & du maintien de cette monstrueuse constitution qui n'a rien eu d'avantageux, que ses vices qui ont produit son anéantissement?

Il est inutile d'y revenir ; car vous avez décidé cette question, en décrétant que vous jugeriez Louis. Vous avez implicitement reconnu que son inviolabilité ne pouvoit s'appliquer qu'aux objets de simple administration, & qu'elle ne pouvoit plus être pour lui le droit de faire égorger impunément tous les Français, & de les replonger, avec autant de sécurité que d'audace, dans leur ancien esclavage.

Mais, quand, au reste, vous n'auriez à n'accuser que le ministère de l'inertie criminelle qui a failli livrer la France aux Autrichiens, en seroit-il de même de la journée du

10 août ? Eſt-ce une diſpoſition miniſtérielle, que ce raſſemblement extraordinaire de ſuiſſes & de chevaliers du poignard dans le château de Louis ? Eſt-ce une diſpoſition miniſtérielle, que l'aggreſſion de ces ſatellites armés du deſpotiſme, qui, après avoir fraternellement embraſſé les patriotes, les ont trahis cruellement en tirant deſſus ?

Qui avoit donné de pareils ordres, ſi ce n'eſt le tyran ? Et s'il ne les avoit pas donnés, ne ſeroit-il pas encore aſſez coupable de n'avoir pas donné des ordres contraires, de n'avoir pas anéanti cette ſcène malheureuſe comme il le pouvoit d'un ſeul mot ?

Non ; il venoit avec ſa femme ſe réfugier parmi les repréſentans de la nation, tandis que l'on aſſaſſinoit les patriotes en ſon nom ; il fuyoit le danger, tandis que l'on travailloit par des meſures de ſang à rétablir ſa puiſſance. Ceux d'entre nous, qui ſe trouvent ici, doivent ſe rappeler le ton d'arrogance avec lequel cette femme cruelle entra dans ce ſanctuaire, bien perſuadée ſans doute que, dans quelques heures, elle alloit redevenir maîtreſſe de la vie & de la mort de tous les Français.

Citoyens, il eſt temps que cette grande affaire ſe termine, & que le peuple outragé pendant pluſieurs ſiècles, ſoit enfin vengé de ſes longues ſouffrances, & de la perfidie de ceux qui ont encore voulu lui forger de nouveaux fers.

Il eſt temps que cette affaire ſe termine ; car, plus elle ſe prolonge, & plus elle devient un ſujet de diſſention & de trouble ; elle devient l'aliment de l'intrigue & des tentatives perpétuelles des puiſſances étrangères coaliſées contre la liberté de tous les peuples ; elle eſt, ſur-tout en ce moment, une ſource de moyens pour exciter contre les Français la défiance, & la haine d'une nation généreuſe, autrefois ſa rivale, & qui ne ſent aujourd'hui que le beſoin & le deſir d'être ſon amie.

Tout le monde sait que le ministère Anglais entretient en France des intelligences traîtresses, afin d'y exciter le désordre, pour légitimer auprès du peuple Anglais la guerre qu'il veut entreprendre ; tout le monde sait que Pitt a dans la France des mains qui répandent l'or pour établir la discorde, & qui, pour y réussir, répandent méchamment qu'il existe un parti du royalisme ; tout le monde sait aussi avec quel art perfide on peint à Londres les dissentions de France, afin de détourner le peuple Anglais de songer à s'allier avec nous & de penser à sa liberté que l'on comprime de toutes parts.

Pitt a beau faire ; le peuple Anglais connoît déja la scélératesse des cours, & il aura la force de se venger ; le peuple Anglais sait que, si quelque chose s'oppose à l'union intime & au bonheur des deux nations, ce ne peut être que le despotisme de son roi, & la perfidie de son ministre ; le peuple Anglais enfin sait que ce n'est qu'avec les plus vifs regrets que nous serions obligés de combattre une nation qu'il nous tarde de voir notre alliée, & qui, si elle entre en guerre avec nous, ne sera que la malheureuse victime de ceux qui la gouvernent, & qui veulent établir le despotisme le plus absolu sur les ruines de son antique liberté.

Ce que je dis ici n'a point, au reste, pour but de faire craindre l'influence d'une ou de plusieurs puissances, quelles qu'elles soient : vis-à-vis des nations, vous aurez raison toujours en punissant promptement la tyrannie ; vis-à-vis de tous les despotes vous aurez toujours tort, & vous n'aurez qu'un droit à leur opposer : c'est celui de la force de vos armes & de l'énergie de votre caractère.

On vous a parlé de l'appel au peuple, & l'on vient de vous employer des raisonnemens fort étendus pour le justifier ; je ne puis refuser justice aux *bonnes intentions* & aux talens de celui qui les a développés ; mais je n'en soutiens

ſoutiens pas moins que c'eſt une erreur : je vais plus loin encore, & je dis que c'eſt le piége le plus groſſier dans lequel voudroient vous faire tomber les ennemis de la liberté, les fanatiques & les traîtres, afin d'éterniſer cette affaire, & d'exciter enſuite par-tout le trouble & la diviſion ; l'on ſent qu'une pareille meſure mèneroit directement à la guerre civile, & c'eſt ce que veulent ceux qui n'ont pu réuſſir dans leurs autres moyens, & ce qu'opéreroit inévitablement cette marche injuſte autant qu'impolitique.

Le peuple vous a donné tout pouvoir ; il vous a chargé de faire tout ce qui eſt utile à ſon ſalut & à ſa liberté ; il importe au ſalut du peuple que le tyran ſoit promptement jugé ; il importe que vous ſauviez le peuple lui-même du précipice où voudroient le jeter ſes perfides ennemis qui ſont encore en grand nombre autour de vous, qui fourmillent dans Paris, & qui ſe trouvent même répandus en tant de lieux dans la République. Je demande quel ſeroit ſur ce point l'accord des cinquante ou ſoixante mille aſſemblées primaires, ou plutôt quels ne ſeroient pas leur déſunion & leur déſordre. Peut-être me trompé-je, mais voici l'affreux tableau qui frappe mon imagination épouvantée ; je vois ici des reſtes de l'ancienne idolatrie pour les rois mis en activité par les malveillans ; là l'hypocriſie allumant les diſſentions, en ſecouant ſur une multitude ſans lumière la torche ardente du fanatiſme, l'intérêt & l'intrigue verſant leur poiſon ſur les campagnes trop peu clairvoyantes encore, & ſous la frauduleuſe apparence du bien même, la ſéduction établiſſant par-tout la diſcorde ; enfin une pitié factice & criminelle frappant à tous les cœurs pour les égarer, diſſolvant la république dans ſes baſes, & nous reportant au royaliſme directement après quelques inſtans de républicaniſme & le trompeur eſpoir de la liberté.

Voilà, citoyens, ce que je crois devoir être l'effet

inévitable de l'appel au peuple sur le jugement de Louis.

On objecte votre responsabilité ; c'est encore là, dans le public, le cri de la malveillance ; & c'est dans cette salle une erreur de plus, ou bien c'est la voix de la plus lâche frayeur & de la pusillanimité.

Votre responsabilité consiste à tout braver pour le bien public ; nul danger ne doit vous arrêter, & s'il falloit vous-mêmes périr demain tous, vous le devriez encore pour le bien de la nation ; or le bien de la nation est sans contredit que cette affaire, qui tient toute la France dans l'incertitude & la perplexité, se termine promptement.

Mais vous n'avez pas reçu de pouvoirs, dit-on, pour juger le roi ; vous êtes donc bien coupables d'avoir aboli la royauté ! Quoi ! vous avez pu renverser le trône, & vous ne pouvez pas juger le tyran ! Quel étrange abus de la raison ! vous avez prononcé la peine de mort contre quiconque proposeroit le rétablissement de la royauté ; vous ne pourriez pas juger celui qui a prétendu remonter au despotisme sur des monceaux de cadavres & sur les ruines de la liberté ! ô inconcevable aveuglement.

Vous soumettrez les articles constitutionnels à la sanction du peuple, parce que c'est le contrat social dont vous n'êtes que les rédacteurs, & qui ne peut engager les citoyens, s'ils ne veulent pas en agréer les clauses ; mais le jugement d'un coupable, quelque puissant qu'il ait été, n'est qu'un simple décret d'exécution ; &, si vous ne pouvez pas seuls rendre celui-là, vous n'en pouvez rendre aucun.

Non, Citoyens ; ne vous abusez pas ; ce n'est là que le désastreux conseil de la foiblesse, ou le reste de l'influence involontaire & secrète de l'aveugle & antique idolatrie pour les rois.

Il sembleroit que vous aimiez à vous décharger de vos devoirs sur le peuple qui s'est déchargé sur vous du soin de son bonheur ; il sembleroit que vous attendez l'impulsion des départemens qui vous ont choisis pour la leur donner, parce qu'ils vous ont crus dignes de leur confiance. Hé ! qu'auroient-ils donc eu besoin de vous nommer, s'ils n'avoient pas dû se reposer de leur salut sur vos lumières & sur vos forces ? En vous envoyant ici, tous les Français ont eu droit de compter que vous auriez le courage de gouverner suffisamment pour eux, tandis qu'ils ont celui de travailler pour vous, & que vous sauriez affronter les dangers moraux pour leur félicité, tandis qu'ils s'exposent aux périls des combats pour vous défendre. Encore une fois, Citoyens, votre responsabilité ne peut être couverte que par votre bon accord & votre constante énergie. Osez ; faites le bien de la République, & punissez le tyran.

Je conclus à ce que l'on aille aux voix par appel nominal, sur ces deux questions :

1°. Louis est-il convaincu d'attentat contre la souveraineté nationale ?

2°. S'il en est convaincu, quelle peine a-t-il mérité ?

Il [illegible] qu'il [illegible] d'y [illegible] de vos devoirs par le préjugé [illegible] au nom de son honneur [illegible] confiance. [illegible] sur vos [illegible] et sur vous-mêmes [illegible] tous les [illegible] le courage de [illegible] qu'il est [illegible] de travailler pour vous, et que vous laissiez [illegible] les dangers [illegible] des Citoyens, votre [illegible] être [illegible] par vous [illegible] de la [illegible], de [illegible] de tyrans.

Je conclus [illegible] que [illegible] les deux questions :

1°. Louis est-il convaincu d'attentat contre la souveraineté nationale ?

2°. S'il en est convaincu, [illegible] peine [illegible] ?